

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 février 2026

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

11-02-2026-04

Date de convocation le 06.02.2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 02
Votants : 13

Le onze février deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes, BAZIARD, LOQUET, CAZENAVE, et ETCHART, ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LAMASOU, LETARGUA, HILLOU, LAPÊTRE, et SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : : Mme DAUBAS pouvoir à M CLAVÉ
Mme GUITTONNEAU pouvoir à M LETARGUA

Étaient absents : M LACOSTE-PEDELABORDE
Mme GRAUX

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

OBJET : COMPLEXE COMMUNAL DE PELOTE : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE SELECTION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE LOCATION-GERANCE DU FONDS DE COMMERCE COMMUNAL DE BAR-RESTAURANT

Exposé des motifs :

Le bar-restaurant intégré au complexe communal de Pelote constitue un équipement essentiel pour la vie associative, l'accueil des entreprises et la convivialité du site. La continuité de son exploitation est donc un enjeu majeur pour la commune.

La convention actuelle, conclue le 1er septembre 2021 sous la forme d'une location-gérance du fonds de commerce, arrive à échéance avec le départ à la retraite de l'exploitant actuel au 1er juillet 2026. Cette modalité a permis à la commune de conserver la propriété du fonds et du matériel, tout en confiant l'exploitation à un professionnel indépendant, à ses risques et périls. Elle a démontré sa pertinence pour garantir à la fois continuité du service, attractivité du site et équilibre économique.

Afin de renouveler cette exploitation dans un cadre juridiquement sécurisé et conforme aux principes de transparence, d'égalité et de bonne gestion des deniers publics, il est nécessaire d'organiser une procédure de sélection préalable. Cette procédure, sous la forme d'un appel à projets, permettra d'identifier un futur locataire-gérant capable de poursuivre l'activité dans le respect des objectifs fixés par la commune.

Cette délibération a pour objet :

- De confirmer le choix politique de la commune de recourir à une location-gérance du fonds communal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure de sélection,
- D'approuver les principes généraux du règlement de consultation et du cahier des charges,
- D'habiliter le maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la procédure et à la conclusion de la convention.

Décision du Conseil Municipal :

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
- VU** les articles L.144-1 et suivants du Code de commerce relatifs à la location-gérance,
- VU** les principes généraux d'égalité de traitement, de transparence et de bonne gestion des biens communaux,
- CONSIDÉRANT** que la commune est propriétaire du fonds de commerce de bar-restaurant intégré au complexe communal de Pelote.
- CONSIDÉRANT** la cessation prochaine d'activité de l'exploitant actuel,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'assurer la continuité de l'activité par le recours à un exploitant professionnel,

DÉCIDE

- D'APPROUVER** le principe du recours à une convention de location-gérance du fonds de commerce communal pour l'exploitation du bar-restaurant intégré au complexe communal de Pelote ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer une procédure de sélection préalable, sous la forme d'un appel à projets, en vue du choix du futur locataire-gérant ;
- D'APPROUVER** les principes généraux du règlement de consultation et du cahier des charges afférents à cette procédure ;
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure et, le moment venu, la convention de location-gérance correspondante.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260224-11_02_2026_04-DE

S²LO